

De : Jef Van Damme [mailto:vandammejef@gmail.com]

Envoyé : mardi 21 août 2018 12:39

À : Objet : SV geldtransporten

Beste,

enkele maanden geleden werden enkele gemeente ambtenaren overvallen bij het wegbrengen van geld van de gemeente naar de bank. Het ging om meer dan 60.000 euro, hetgeen een aanzienlijk bedrag is. Het is hoogst verwonderlijk dat gemeente ambtenaren met zo'n hoge bedragen op pad gestuurd worden terwijl er vandaag gespecialiseerd firma's bestaan die dit veilig kunnen doen. Vermits we nu enkele maanden later zijn wil ik graag een stand van zaken. Ik heb volgende vragen

1. was dit een courante praktijk voor het incident? Hoe vaak (wekelijks, dagelijks?) werden ambtenaren op stap gestuurd met geld? Over hoeveel geld (grootorde) gaat het per traject?
2. is deze praktijk van geldtransport door ambtenaren stopgezet na dit incident? Zonee, waarom niet? Zoja vanaf wanneer en hoe gebeurt het transport nu?
3. wat is vandaag het maximumbedrag waarmee ambtenaren zich kunnen verplaatsen? Bestaan er uniforme regels die naar alle gemeente ambtenaren zijn gecommuniceerd? Kan u mij een kopie bezorgen van deze communicatie?

Hartelijk dank

Jef Van Damme

Fractievoorzitter/Président de groupe

Brussels parlementslid voor sp.a - Parlementaire bruxellois sp.a

Molenbeeks gemeenteraadslid - conseiller communal à Molenbeek-Saint-Jean

www.jefvandamme.be

02/549.66.55

Gemeentelijk Secretariaat
Uw correspondent: Uyttenhove Magda
Ref.: MU/SV/JVD/03092018
Bijlage : 1
T. 02/412.37.51
muyttenhove@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Aan de heer Jef Van Damme
Gemeenteraadslid
Edingenstraat, 10

1080 Sint-Jans-Molenbeek

Sint-Jans-Molenbeek, 05/09/2018

Mijnheer het Gemeenteraadslid,

Betreft: uw antwoord op uw schriftelijke vraag van 21 augustus 2018 betreffende de geldtransporten.

Voor het incident van de overval, werden de gemeentelijke gelden overgebracht naar de bank door steeds 2 personeelsleden. Deze courante praktijk gebeurde in de regel tweewekelijks en de grootorde van het geld was variabel.

Het geldtransport uitgevoerd door de ambtenaren werd inderdaad stopgezet na dit incident. Er moet echter wel vermeld worden dat in de gemeentebegroting voor het dienstjaar 2018 reeds een budget voorzien werd om deze transporten te laten uitvoeren door een gespecialiseerde firma (Gemeenteraadszitting 20.12.2017 – verloop van toezichtstermijn 14.02.2018). Sinds maart 2018 gebeurt dit dan ook.

Er valt echter te noteren dat er nog inkomsten van de gemeente cash geïnd worden door gemeentelijke diensten zoals de inkomsten van sporadische marktkramers wat erg occasioneel is, boetes die geïnd worden in de Nederlandstalige en Franstalige bibliotheken, de ingangsgelden bij activiteiten van de dienst Cultuur, bij hun stages en de consumptie.

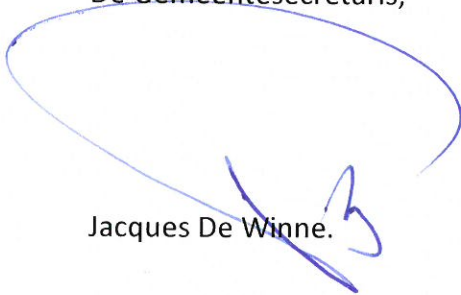
Dit cash geld wordt nog door een gemeentelijke bediende, op regelmatige basis, overgebracht naar de dienst Gemeenteontvangerij. Het transport voor het deponeren van de gemeentelijke inkomsten in de bank, gebeurt door een daartoe aangeduide firma.

Wij verwijzen u ook graag naar de hierbij gevoegde samenvatting van de actualiteitsvraag omtrent dit onderwerp waarover gedebatteerd werd in de gemeenteraadszitting van 24 januari 2018.

In de hoop te voldoen aan uw vraagstelling, tekenen wij met de meeste hoogachting.

Op last,

De Gemeentesecretaris,



Jacques De Winne.

De Burgemeester,



Françoise Schepmans.

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 24 janvier 2018 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 24 januari 2018 te 19u00**

**QUESTIONS D'ACTUALITE
ACTUALITEITSVRAGEN**

M. le président :

Ensuite nous avons cinq interventions dans le cadre de questions d'actualités qui concernent toutes le même sujet et je vais donner la parole dans l'ordre d'introduction de l'intervention.

Je donne la parole à madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Ma question concerne le braquage ou l'attaque à main armée qui a eu lieu hier matin à la commune, que nous avons appris par la presse. Je rassure tout le monde. Mes questions étaient plutôt d'une part de savoir un peu comment, quels étaient ..., parce que je sais qu'on restreint très fort les paiements en liquide, alors comment se fait-il qu'autant d'argent continue à transiter par la maison communale alors que, par exemple, pour les documents administratifs, on demande aux gens de payer par carte et donc, j'aurais voulu avoir confirmation du montant qui a été dérobé.

Ma dernière question concerne les agents qui sont chargés de faire transiter l'argent depuis la Commune vers les banques. J'aurais voulu savoir si d'ordinaire, ils bénéficient d'une protection lorsqu'ils ont à transporter d'importantes sommes d'argent et si ce n'était pas le cas auparavant, est-ce que désormais vous envisagerez que ces personnes soient protégées, parce que par chance, ils n'ont pas été blessés. Bien qu'on puisse se soucier des finances communales, je me soucie aussi du bien être des personnes et je suis contente qu'il ne leur soit rien arrivé, mais je pense que c'est important que pour des opérations comme celles-ci, les agents puissent bénéficier d'une meilleure protection, merci.

M. le président :

Merci madame Tamditi.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président, moi aussi je souhaite interroger la bourgmestre et le collège par rapport à ces 70.000 euros qui ont été volés ce mardi. J'aimerais connaître les circonstances surprenantes de ce vol qui nous pose quand même un certain nombre de questions, on ne peut pas s'en empêcher.

Est-ce qu'on peut avoir des précisions sur qui effectuait ce transfert, quel sont les personnes qui en général effectuent ce transfert d'argent et avec quelle assurance ? Est-ce qu'il y a une assurance qui est prévue, parce que j'imagine que ça comporte quand même un risque ? Il me semble, d'après mes informations, que l'assurance qui est prévue, s'il y en

a une, elle ne couvre que jusqu'à un certain montant et celui-ci il est dépassé, avec ce vol, si le montant de la couverture d'assurance est dépassé, et je voudrais savoir ce qu'il en est ?

Je voudrais aussi savoir s'il y a une décision du Collège qui formalise, qui autorise, organise et encadre ce genre d'opération ? Est-ce qu'il est possible de nous expliquer la procédure, s'il y en a une ?

Quand je parle de procédure, je voudrais aussi savoir s'il y a ..., je voudrais savoir au niveau de la périodicité, est-ce que ces genres de transferts ont lieu toujours les mêmes jours et aux mêmes heures ou pas ? C'est quand même quelque chose qui est important, même si ça peut relever d'autres sphères.

Je voudrais aussi vous demander, je demandais s'il y avait une procédure qui était prévue par le Collège ou pas, et est-ce que vous avez conscience de la mise en danger des membres du personnel lors de ce genre de mission ? C'est clairement une attaque à main armée, il n'y a pas de blessés, mais ça aurait pu être plus grave.

Enfin, comment est-ce que vous expliquez un montant aussi important et là, je rejoins ma collègue précédemment, alors qu'il me semble que la Commune est couverte d'affichettes pour expliquer aux gens que dorénavant, il faut tout payer par Bancontact, il faut tout payer par carte, je ne suis pas très favorable, mais bon et donc comment est-ce qu'un tel montant a pu être amassé ? Est-ce que c'est normal ? Est-ce que c'est un montant normal ou pas et enfin vous demander aussi d'évidemment nous donner des nouvelles des membres du personnel, savoir comment ils vont et s'ils ont reçu l'assistance d'un service, d'un soutien psychologique ou autre, comme il existe le service d'aide aux victimes qui intervient, ce sont des victimes, ils ont été victimes d'un braquage ? Quelles mesures prendrez-vous à partir d'aujourd'hui pour éviter que cela se reproduise ?

Merci madame la bourgmestre.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de voorzitter.

Ik had over hetzelfde incident graag de volgende vragen gesteld.

De overvaller was gewapend met een mes en mijn vraag is of de gemeentelijke medewerker tijdens de overval gewond werd en in de eerste instantie had ik graag geweten hoe het momenteel is met zijn fysieke en geestelijke gezondheid.

Kunt U bevestigen dat de buit inderdaad 70.000 euro bedroeg? Zo ja gedurende welke periode werd dit geld geïnd?

Bij welke verschillende gemeentelijke diensten werd dit contant geld geïnd?

Kunt u verklaren, zoals meerdere collega's al hebben gevraagd, hoe het nog mogelijke is dat er in deze tijd nog zoveel contante betalingen gebeuren op het gemeentehuis?

Welke is de gebruikelijke frequentie om het geld van de gemeentekassa naar de bank te brengen? Wat zijn de gemiddelde bedragen?

Is (of zijn) het steeds het steeds dezelfde medewerker(s) die het contant geld van de gemeente naar de bank brengen?

Wordt bij het overbrengen van dit geld steeds het zelfde traject afgelegd?

Wat is de gebruikelijke procedure om het kasgeld van de gemeente naar de bank te brengen?

Zijn in die procedure veiligheidsvoorschriften opgenomen?

Sinds wanneer geldt die procedure?

Wie heeft deze procedure vastgelegd? Werd die gevalideerd door het college van burgemeester en schepenen?

Is er voor deze transactie een verzekering afgesloten tegen gebeurlijke incidenten, zowel ten voordele van de gemeentelijke medewerker die het geld naar de bank brengt als wat het kassageld betreft?

We hebben gelezen in de krant

In het voormelde artikel « 70.000 euros volés à la maison communale de Molenbeek, la bourgmestre exige une enquête interne ! » op DH.be staat te lezen : « Françoise Schepmans, a décidé d'ouvrir une enquête interne sur la méthode utilisée pour transporter ces fonds. Choquée, la bourgmestre voudrait comprendre pourquoi des sommes si importantes sont transférées sans la moindre mesure de sécurité. Pourquoi n'a-t-on pas demandé l'accompagnement de la police ? Pourquoi des sommes importantes sont ainsi transportées par des agents ? »

C'est plutôt nous qui devraient se poser ces questions. Je me demande si on peut déjà avoir une réponse à ces questions ? Ik vermoed dat het interne onderzoek begonnen is maar dat er nog niet veel aan het licht gebracht is en zo ja kunt U ons dat meedelen?

Ik dank u voor uw antwoorden.

M. de voorzitter :

Dank U mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Tout d'abord, je voudrais souhaiter pour ma part mes meilleurs vœux de santé à tout le monde. Ma question est liée à l'événement grave et malheureux de ce mardi matin, 23/01/2018. Vol d'une somme de 70.000 euros transportée par un agent communal vers la banque où elle devait être déposée.

Tout d'abord, je voudrais m'informer sur l'état de santé physique et moral de l'agent qui a subi l'agression ? Ensuite, je voudrais des précisions sur les montants volés et

les circonstances du déroulement du vol, avez-vous des soupçons sur des complicités internes éventuelles? Ces montants en liquide, de quel(s) service(s) proviennent-ils?

Pourquoi avoir fait faire transporter cet argent par un agent communal, sans protection, en lui faisant prendre des risques inconsidérés pour sa santé, sa vie? Car ce qui nous préoccupe le plus, c'est l'état de santé de l'agent qui devait faire l'opération.

Quel était le mode de déplacement utilisé par l'agent lors du transfert des 70.000 euros? La Commune effectue-t-elle ces transferts d'argent régulièrement de cette manière? Pourquoi ne pas avoir utilisé une voie de transfert plus sécurisée?

Merci pour vos réponses.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Le conseiller suivant était monsieur Vossaert, mais il est absent, donc je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

C'est vrai que c'est une question d'actualité parce que c'est un fait qui nous interpelle tous et l'agression grave s'est produite hier vers 14h00, à l'entrée de la Record, banque à Yser.

Déposés par un chauffeur de la Commune à bord d'une voiture communale, deux agents communaux qui procédaient au transfert d'argent de la recette communale ont été victime d'un agresseur au couteau.

La somme était importante puisqu'il s'agit, selon nos informations, d'un montant de 68.068 euros, à savoir 62.000 de l'encaisse communale plus 5.000 du parking Brunfaut.

Cette agression s'est faite directement devant l'entrée de la banque. Heureusement, nos employés n'ont pas été blessés et le chauffeur a tenté d'attraper l'agresseur, mais sans succès. Les trois employés ont immédiatement été pris en charge par la police pour l'enquête en cours. Ensuite, le SIPPT a été immédiatement prévenu et l'aide psychosociale du service externe de prévention et de protection au travail a été déclenchée pour ces employés. Ils sont actuellement en congé de maladie et évidemment, le service d'aide aux victimes prendra contact avec eux.

L'enquête policière est en cours. C'est la zone de Bruxelles-Ixelles qui en a la charge et nous espérons tous que la police parviendra rapidement à attraper le ou les coupables.

Le transport d'argent fait l'objet d'un contrat d'assurance avec Ethias. L'inspecteur est venu aujourd'hui à la Commune et a convenu que les conditions étaient remplies pour que ce vol soit couvert à hauteur du montant repris dans le contrat, soit 25.000 euros. Nous devons cependant encore éclaircir l'interprétation qui nous est donnée par Ethias sur une clause du contrat qui pourrait aboutir au remboursement de l'intégralité du montant.

Malgré la possibilité de récupérer cet argent, cette affaire est effectivement très interpellante pour l'Administration, raison pour laquelle j'ai immédiatement demandé une enquête interne et ce dossier concerne le service du receveur communal, de la Caisse

communale, et le receveur communal a un statut spécial qui est défini dans la Nouvelle loi communale. Vous savez qu'il s'agit d'un grade spécial, et les dispositions relatives à tous les receveurs sont inscrites dans la Nouvelle loi communale. Je vous rappelle que le receveur est évidemment responsable de la tenue de la comptabilité. Il est responsable pour effectuer les recettes communales, de poursuivre l'encaissement des créances régulières, de la perception des impôts, de la gestion des comptes ouverts au nom de la commune, du placement des fonds de trésorerie à court terme, de la centralisation des engagements, du paiement des dépenses et de la production d'un rapport. Je vous rappelle ces obligations parce qu'elles me semblent importantes dans la gestion de la caisse communale.

C'est vrai que des questions se posent, que nous nous posons tous ici bien légitimement. Comment se fait-il qu'une telle somme s'accumule à la Caisse communale, puisqu'on parle de 68.000 euros qui proviennent de différents services ? Les Classes moyennes en ce qui concerne le paiement des redevances du marché, de la Culture en ce qui concerne la participation aux frais, la participation aux activités, de la Population des paiements divers, les passeports, les permis de conduire, de la Mobilité par rapport au parking Brunfaut.

Ce sont des sommes relativement importantes, il se fait que ce montant avait été accumulé depuis la fin du mois de décembre puisqu'il n'y avait plus eu de transfert depuis la fin du mois de décembre et que nous étions en fin d'année ce qui peut expliquer la somme.

Pour le reste, évidemment que la Commune incite tous les citoyens à payer par Bancontact, à payer par virement. Nous avons mis des Bancontacts dans le nouveau service de la Population. Nous avons établi des Bancontacts dans les écoles et donc, il y a véritablement une motivation à faire payer la population via des Bancontacts, mais on ne peut pas obliger les citoyens à payer par Bancontact. Il y a des citoyens qui n'ont pas de Bancontact. Il y a des citoyens qui veulent payer en espèces et on ne peut pas le refuser. C'est une réalité qui est peut être encore plus particulière à Molenbeek, qui est une commune importante avec une population aussi importante qui se tourne vers les services publics.

Même si cet argent est effectivement acheminé depuis des années de cette manière, à savoir par le personnel communal, je dirais depuis des dizaines d'années et le secrétaire adjoint qui a été receveur communal pendant des années pourra le confirmer, c'est une procédure qui est utilisée depuis des dizaines d'années, à savoir le transfert par le receveur communal ou par des adjoints au receveur communal.

Alors, pourquoi ne pas avoir fait appel au minimum à la police comme ça se fait dans d'autres communes ? Dans d'autres communes, le receveur communal fait appel à la police quand il doit faire des transferts de sommes importantes et pourquoi la sonnette d'alarme n'a pas été tirée pour le transfert d'une telle somme d'argent, parce que c'est quand même un montant exceptionnel. La preuve en est, c'est que nous avons une assurance jusqu'à 25.000 euros et que là, ce montant était sensiblement plus élevé. C'est véritablement l'enquête interne qui a démarré avec l'audition aujourd'hui de la receveuse communale qui nous permettra d'apporter des réponses à ces questions. Aujourd'hui, moi je n'ai pas la capacité de vous les donner.

Evidemment, comme vous, je veux que toute la lumière soit faite et que les réponses précises, claires soient apportées. Pour moi, je pense que dans ce travail, évidemment, il y a

la responsabilité du receveur dans ces transferts, mais ce travail ne peut pas être confié qu'au seul personnel communal et donc la Commune, comme c'était d'ailleurs prévu fera appel le plus rapidement possible à une société de transport de fonds. En attendant, toutes les mesures policières seront prises comme elles pouvaient déjà être prises au préalable dès qu'on en fait la demande pour les futurs transports de fonds.

Voilà les éléments de réponses que moi je souhaitais vous apporter ce soir sur ce vol qui est évidemment très malheureux pour la Commune.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la bourgmestre pour vos réponses.

Première chose, pour nous le problème ce n'est pas le Bancontact et je pense qu'à Molenbeek, on ne peut pas obliger les gens de payer par Bancontact. Ce n'est pas ça le problème.

Ce qui m'interpelle dans ce que vous dites, si je comprends bien, une grosse partie de ces 70.000 euros étaient déjà là fin décembre. Donc, ils dormaient dans le coffre entre Noël et Nouvel An, si je comprends bien ? Ça, c'est quand même assez surprenant. Donc, pendant la période de Noël et Nouvel An, on garde une somme aussi importante dans le coffre.

Mme la Bourgmestre :

Non excusez-moi.

M. Ikazban :

Vous avez dit que c'était depuis fin décembre.

Mme la bourgmestre :

Non, j'ai dit qu'il n'y avait plus eu de transport depuis la fin décembre, mais évidemment, nous sommes maintenant un mois plus tard, il n'y avait pas une somme, je suppose, aussi importante à la fin décembre. C'est une somme qui s'est constituée également au cours du mois de janvier.

M. Ikazban :

Cette somme s'est accumulée que depuis le 1^{er} janvier ?

Mme la bourgmestre :

Le dernier transfert, le dernier transport a été fait au mois de décembre, fin décembre. Donc, c'est une somme qui s'est constituée depuis la fin du mois de décembre.

M. Ikazban :

Ce que je ne comprends pas, et je vais vous le dire très franchement, c'est je vous ai lu dans la presse, je vous ai écouté ce soir, alors vous avez diligenté une enquête interne. Moi, quand on commande une enquête interne, eh bien on attend les résultats de l'enquête interne. Ici, j'ai l'impression que déjà on commence à orienter ou à tirer des petites conclusions. Je veux bien qu'on essaie de tirer le parapluie à un moment donné, mais je suis désolé, en tant que collègue, vous avez aussi une responsabilité. Vous avez beau nous lire la responsabilité du receveur communal, je la connais et je sais que le receveur a un statut particulier, d'ailleurs qu'il dépose même une garantie bancaire, je pense, mais je trouve que le collègue a une responsabilité, et par rapport notamment à la gestion de ces transports et par rapport à la façon dont tout ça est organisé. Un exemple, et vous l'avez confirmé de manière plus grave, en tout cas que ce que je pensais, donc la couverture assurance, je pensais que c'était 50.000 euros, vous, vous dites que c'est 25.000 euros. Comment est-ce possible de faire transporter deux fois et demi, de dépasser de deux fois et demi le montant qui est assuré ? Là, je trouve qu'il y a une responsabilité de la Commune et qui est extrêmement importante.

Je terminerai avec un élément, et c'est ce qui m'a beaucoup dérangé et ce qui a motivé le dépôt de ma question d'actualité, c'était ça, madame la bourgmestre, c'est d'avoir l'impression qu'on voulait ouvrir le parapluie. On est face à un événement malheureux qui a certainement des explications, et j'espère qu'on les trouvera et qu'on trouvera les auteurs et les complicités s'il y en a, mais ce qui me dérangeait, c'est l'impression d'ouvrir le parapluie et de cibler directement l'Administration.

Madame la bourgmestre, vous avez en tant que collègue une grande responsabilité et il me revient, et je terminerai la dessus, que dans les membres du personnel, certains membres du personnel à plusieurs reprises ont évoqués des difficultés et des malaises de devoir faire ce genre de transferts. Ils l'ont exprimé à plusieurs reprises qu'ils commencent à être mal à l'aise, qu'ils commençaient à avoir un problème avec ces transferts notamment dans la façon dont ils sont organisés. C'est le chauffeur communal, c'est une voiture qui est banalisée avec un ou deux employés communaux qui va jusqu'à la banque.

Je ne vais pas tirer de conclusions. Je vais aussi attendre le résultat de l'enquête interne et de l'enquête policière, mais je trouve simplement que face à cette difficulté, face à cet incident et ce braquage, je pense que dans l'intérêt des travailleurs qui ont été victime également, je pense que dans un premier temps, il aurait fallu avoir une position beaucoup plus solidaire et de ne pas chercher absolument une responsabilité pour essayer d'échapper à la sienne. Moi, je ne vais jamais, venir ici, au conseil communal dire, ah mais il y a eu un vol de 70.000 euros, c'est à cause de la bourgmestre, c'est à cause de l'échevin des Finances . Non, vous êtes aussi victime de ce qui s'est passé, mais je trouve que c'est tout à fait indécent, cette impression de vouloir ouvrir le parapluie, se décharger automatiquement sur les autres et de fuir sa propre responsabilité.

Je vous remercie.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Merci monsieur le président. J'aimerais avoir quelques éclaircissements. J'avais posé, dans ma première intervention, la question sur l'assurance, non seulement en ce qui concerne l'argent, mais aussi la personne. Est-ce qu'il y a aussi une assurance qui couvre les éventuels problèmes que ces personnes pourront avoir lors de pareilles histoires ? Ensuite, comme monsieur Ikazban, je me suis aussi interrogé sur le montant assuré hors que le montant qui a été transféré est beaucoup plus élevé que la somme assurée.

Deuxièmement, vous avez dit madame la bourgmestre que ce système, cette procédure, mais on ne connaît pas les détails, que cette procédure existe depuis des dizaines d'années. Ma question s'est de savoir si cette procédure a été validée un jour par le Collège des Bourgmestre et des Echevins ?

Ma troisième question, si j'ai bien compris, vous avez dit que l'enquête policière est dans les mains de la zone Bruxelles-Ixelles. Est-ce que c'est correct et est-ce que ça a à voir avec le fait qu'il s'agit de la commune de la zone Bruxelles-Ixelles ?

Merci pour vos réponses.

M. de voorzitter :

Dank U mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi aussi, je vais dans le sens de ces deux interventions précédentes. C'est vrai qu'on se pose la question. Une somme assurée de 25.000 euros et puis on en transporte une plus grosse. Ça se fait régulièrement, depuis déjà longtemps, sans prendre suffisamment de précautions. C'est quand même inquiétant.

Vous dites que vous allez faire appel à un service de fonds et quand ? En attendant comment va-t-on continuer à transporter ces sommes et par qui ? Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Madame la bourgmestre, vous voulez encore ajouter quelque chose pour répondre à monsieur Berckmans en ce qui concerne l'assurance ?

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

En fait, c'est la police de Bruxelles-Ixelles qui est chargée de l'enquête dans la mesure où l'agression s'est faite sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

En ce qui concerne les agents communaux, c'est l'assurance accidents de travail de la Commune qui les couvre.

En ce qui concerne les futurs transports, évidemment que des mesures policières seront prises. Un accompagnement policier sera assuré et pour le reste, comme je l'ai signifié, il n'y a aucune, je veux dire nous en sommes au stade de l'enquête ou il n'y a aucune, ...

Ça vous intéresse ?

M. Ikazban :

Oui, mais c'est parce que vous avez dit quelque chose qui est contradictoire avec...

Mme la bourgmestre :

Dites-moi qu'est-ce que j'aurais dit de contradictoire ?

M. Ikazban :

Non peut être que c'est nous qui avons mal compris. Tout à l'heure vous avez dit que vous avez eu un contact avec Ethias qui confirmait que vous étiez bien couvert pour les 25.000 euros. Donc vous êtes couverts, même s'il n'y avait pas de protection ?

Mme la bourgmestre :

Je vous ai dit que le représentant d'Ethias est venu cet après-midi à la Maison communale, et des premières analyses, il a précisé qu'il n'y aurait pas de difficultés pour que nous soyons couverts à concurrence de 25.000 euros qui est le montant de l'assurance souscrite pour les transports de fonds et que ce montant pourrait être plus élevé.

Comme nous sommes au lendemain de l'agression, laissez-nous le temps nécessaire que pour pouvoir poursuivre et que pour pouvoir avoir un retour de la compagnie d'assurance.

Pour le reste, j'insiste, le collège ne préjuge en rien des responsabilités. Le collège ouvre une enquête interne où seront auditionnés également les membres du service de l'encaisse communale, le chauffeur et nous ne préjugeons en rien j'insiste, des responsabilités éventuelles.

Je vous ai présenté ce soir une situation de fait, suite aux questions que vous avez posées. Si je ne l'avais pas fait, vous auriez considéré que nous éludions la difficulté.

Je pense que les choses sont très claires et qu'il n'y a aucun procès d'intention qui est fait à l'égard des agents communaux et surtout les personnes qui ont assuré le transport. Nous leur avons adressé toute notre sympathie et pour le reste, la procédure ce fera comme il est d'usage de le réaliser.

M. Ikazban :

Donc, vous confirmez bien ...

Mme la bourgmestre :

Monsieur Ikazban, je ne peux que vous transmettre ...

M. Ikazban :

Mais je dis simplement que vous confirmez bien que le contrat d'assurance de base est de 25.000 euros ? Donc on a transporté beaucoup plus que ce qui était couvert par l'assurance de base. C'est tout. Je n'ai pas dit le contraire. Je constate. C'est tout.

M. le président :

L'incident est clos.